



Conseil économique et social

Distr. générale
12 avril 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

14-30 avril 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2004-2005

Lettre datée du 8 avril 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé du Président du Forum international sur le partenariat pour un développement durable, qui a eu lieu à Rome du 4 au 6 mars 2004 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la douzième session de la Commission du développement durable, au titre du point 3 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur
(Signé) Marcello Spatafora

* E/CN.17/2004/1.



**Annexe à la lettre datée du 8 avril 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Forum international sur le partenariat
pour un développement durable**

Rome, 4-6 mars 2004

Résumé du Président

1. Le Forum international sur le partenariat pour un développement durable s'est tenu à Rome du 4 au 6 mars 2004 sous les auspices du Ministère italien de l'environnement et du territoire, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies.

2. Le Ministre italien de l'environnement et du territoire, S. E. M. Altero Matteoli, a présidé le Forum, à l'exception de la séance de clôture, présidée par M. Corrado Clini, Directeur général au Ministère de l'environnement et du territoire. Le Forum était ouvert à toutes les parties prenantes aux initiatives de partenariats et à tous ceux que ce type d'initiative intéressait. Au total, 700 représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de la société civile et du secteur privé ont participé aux débats.

3. L'objet de la réunion était d'instaurer le dialogue sur les manières d'accroître la contribution des partenariats à la réalisation des buts et objectifs de développement durable, notamment ceux qui sont liés au Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, adopté par les participants au Sommet mondial pour le développement durable, et à l'application d'autres accords internationaux sur le développement durable.

4. Le Sommet mondial pour le développement durable a consacré les partenariats en tant qu'instrument important permettant de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable. Ces initiatives faisaient partie des mesures privilégiant l'action prises lors du Sommet.

5. Plus de 200 partenariats ont été créés à l'occasion du Sommet et d'autres continuent d'être mis en place dans le cadre du suivi. Ces partenariats sont essentiels pour faire en sorte que chacun se soucie du développement durable.

De nombreuses formes de collaboration sont appelées partenariats : des collectifs aux réseaux, des coopérations locales aux collaborations internationales, des arrangements officiels aux structures informelles moins définies. Certaines initiatives visent à sensibiliser et mobiliser l'opinion publique par l'intermédiaire de la production de connaissances et de l'accès à l'information. D'autres ont pour but de mettre au point des instruments et des solutions techniques à des problèmes précis liés aux ressources naturelles. Les partenariats représentent toutefois avant tout un moyen pour les gouvernements, la société civile et le secteur privé de mettre leur énergie et leurs ressources en commun afin de résoudre des problèmes économiques, sociaux et environnementaux difficiles.

Pour relever le défi que pose, à l'heure de la mondialisation, le développement durable dans un système de plus en plus interdépendant, il faut prendre des mesures et disposer des ressources et du savoir-faire qui dépassent parfois les capacités des gouvernements. Il convient d'élargir les partenariats en faveur du développement et de privilégier les investissements axés sur le développement durable.

6. Les partenariats ont été présentés comme des innovations et des instruments essentiels permettant de parvenir à un équilibre dans un système multilatéral. Parallèlement, on s'attache de plus en plus à déterminer les avantages que présentent les multipartenariats volontaires pour la réalisation des objectifs de développement durable. Cela a suscité des préoccupations quant à la nécessité d'accroître la crédibilité, la responsabilité, la transparence et la fiabilité de ces initiatives et de faire en sorte qu'elles se traduisent par des résultats tangibles.

7. Les participants au Forum se sont penchés sur certaines de ces préoccupations en se livrant à un examen approfondi des partenariats pour un développement durable lors des différentes séances thématiques énumérées ci-après :

a) Les partenariats pour un développement durable en tant que modèle de transfert de technologie et d'utilisation de mécanismes financiers novateurs (séance animée par S. E. Paula Dobriansky, Sous-Secrétaire d'État aux affaires mondiales, Département d'État des États-Unis);

b) L'avantage des partenariats dans le cadre de la stratégie mondiale de développement durable : égalité des chances, égalité des responsabilités (séance animée par S. E. Elliot Morley, Ministre chargé de l'environnement au Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des questions rurales);

c) Le renforcement de la crédibilité des partenariats : transparence et fiabilité (séance présidée par Paolo Soprano, Directeur au Ministère italien de l'environnement et du territoire);

d) L'eau, l'assainissement et les établissements humains (séance animée par Ken Caplan, Directeur du Réseau pour la création de partenariats pour le développement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement);

e) L'agriculture, le développement rural et la désertification [séance animée par Eve Crowley, chef de projet de l'Initiative pour une agriculture et un développement rural durables à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)];

f) La qualité de l'air, l'évolution du climat et le transport (séance animée par Fabrizio D'Adda, Directeur de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement, Eni s.p.a);

g) Conservation de l'énergie et sources d'énergie renouvelables (séance animée par Corrado Clini, Directeur général au Ministère italien de l'environnement et du territoire);

h) Les forêts, la diversité biologique et les montagnes (séance animée par Frits Schlingemann, Directeur et représentant régional du Bureau régional du PNUE pour l'Europe);

i) Les océans et les mers, les ressources marines, les petits États insulaires en développement et la gestion des catastrophes (séance animée par S. E. Jagdish

Koonjul, Ambassadeur et Représentant permanent de la République de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies).

8. Nombreux sont ceux qui ont présenté les partenariats comme des innovations et des instruments permettant d'atteindre un équilibre dans un système multilatéral. Ces partenariats sont toutefois avant tout un moyen pour les gouvernements, la société civile et le secteur privé de mettre leur énergie et leurs ressources en commun afin de résoudre des problèmes environnementaux, sociaux et économiques difficiles.

9. Les domaines clefs abordés lors des débats organisés dans le cadre du Forum se traduisent par trois grandes questions :

1) Les partenariats sont-ils reconnus comme étant des instruments essentiels au développement durable?

2) Quels sont les éléments qui font le succès d'un partenariat?

3) À l'avenir, comment favoriser la création de nouveaux partenariats constructifs?

1) Les partenariats sont-ils reconnus comme étant des instruments essentiels au développement durable?

– Par rapport à la plupart des processus politiques isolés, les partenariats présentent des avantages pour l'action en faveur du développement durable : les parties prenantes s'engagent davantage à tous les niveaux, la participation des experts dans certains domaines est accrue et ces initiatives permettent d'atteindre des objectifs tels que la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et le développement social en ayant recours à *une démarche fondée sur les synergies*.

– Les partenariats sont l'occasion de conjuguer les intérêts et les ressources lorsqu'un gouvernement n'est pas en mesure de réussir seul. Les initiatives de développement durable dans le secteur de l'eau, par exemple, constituent un défi majeur car la gestion des ressources en eau est souvent une question d'ordre transfrontière.

– On s'accorde à dire que les partenariats ne remplacent pas les processus multilatéraux mais qu'*ils constituent néanmoins un élément important du dialogue international* sur le développement durable.

– Actuellement, deux ans après le Sommet de Johannesburg, il est possible d'affirmer qu'au nombre des éléments novateurs des partenariats figurent : la préservation du droit d'accès aux services centraux (notamment initiatives liées à l'eau potable); le respect et les avantages mutuels; l'amélioration de la gouvernance; le renforcement de la communication entre les parties prenantes; l'utilisation des connaissances à l'échelon local et le recours aux synergies entre les activités.

2) Quels sont les éléments qui font le succès d'un partenariat?

– Il importe de veiller à ce que tous les partenaires y participent sur un pied d'égalité et faire en sorte que chaque organisme s'identifie à l'initiative collective, que les rôles soient définis et que toutes les parties prenantes aient accès à l'information.

- Il convient de fixer des objectifs réalistes, d'éviter les conflits d'intérêts et de suivre et d'évaluer les progrès réalisés et d'en rendre compte dans un souci d'efficacité et de façon que les responsabilités soient dûment assumées. Les travaux doivent être axés sur des domaines essentiels du développement, en particulier sur l'accès aux services de base (eau, assainissement, santé, énergie et transport).
- Le rôle du secteur privé et sa participation au processus de prise de décisions et aux partenariats doit être accru d'autant que le montant des investissements étrangers directs est supérieur à celui du financement de l'aide publique au développement.
- Il faut également mettre en place un cadre institutionnel local adapté qui améliore la répartition des ressources financières existantes, tout en tenant compte des besoins locaux, par l'intermédiaire d'un processus de décision privilégiant les initiatives partant de la base.
- On s'est longuement étendu sur la nécessité de disposer de davantage de ressources financières mais il convient également de tenir compte du fait qu'*un des objectifs doit consister à favoriser les partenariats qui mettent en oeuvre des projets privilégiant la récupération du capital investi afin de faire intervenir la notion essentielle d'autofinancement.*
- Dans l'esprit du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, *les partenariats doivent être fondés sur les trois principes de l'aide : efficacité, fiabilité et décentralisation.*
- Ils doivent éviter les problèmes liés au non-respect des accords multilatéraux sur l'environnement.
- Tous les partenaires doivent bénéficier du processus et contribuer à le mener à bien. À cet égard, les partenariats favorisent un processus de coopération internationale concret et non négligeable.
- Les partenariats doivent se fonder sur des plans stratégiques à long terme réalisables.
- La concurrence entre les partenariats et les partenaires de même que la concurrence en termes de ressources doivent être évitées.

3) À l'avenir, comment favoriser la création de nouveaux partenariats constructifs?

- La Commission du développement durable pourrait examiner une recommandation visant à promouvoir les partenariats constructifs, à évaluer la marche à suivre à l'avenir et la manière dont ils peuvent contribuer à l'application du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans cette optique, la base de données sur les partenariats créée par la Commission peut servir d'outil de référence et permettre de mettre en commun les bonnes pratiques et l'information sur les partenariats à l'échelle mondiale.
- Un « Certificat de développement durable » pourrait être délivré aux partenariats jugés constructifs, en reconnaissance de leur fiabilité et afin de stimuler la création de partenariats analogues dans d'autres régions.

- Les débats tenus lors des séances thématiques ont souligné l'importance pour les autorités locales de participer à ces partenariats pour un développement durable.
- Une bonne communication et une mise en commun, dans les meilleurs délais, des renseignements sont deux éléments clefs permettant d'instaurer un climat de confiance et de respect entre les partenaires, de stimuler le professionnalisme, d'assurer la transparence et de créer des synergies entre les différents membres. La création d'un organisme pivot ou secrétariat indépendant était l'un des moyens proposés pour assurer une représentation et une coordination justes et neutres. Certains participants ont suggéré que les partenariats disposent de codes officiels de conduite alors que d'autres se sont déclarés favorables à une structure plus informelle et moins définie qui laisse davantage la place à l'innovation.
- Une plus grande participation du secteur financier, en particulier des banques, a été jugée nécessaire mais il a été reconnu par ailleurs qu'il existait des obstacles à leur participation, notamment dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement dans les pays où les investissements comportent des risques importants.
- Il convient non seulement d'encourager les partenariats créés à Johannesburg à atteindre les buts qu'ils se sont fixés mais également de favoriser leur élargissement en termes de participation des partenaires, de répartition des fonds et de réalisation des objectifs.
- Le pari majeur consiste à agir et à faire des progrès sans oublier que la patience et le réalisme sont deux éléments importants du processus.
- Le dialogue informel sur les partenariats, auquel participent tous les acteurs du développement durable, doit se poursuivre en complément des séances d'examen de la Commission du développement durable et il faut également garder à l'esprit que le processus ne fait que commencer.
- Il importe de prendre conscience des problèmes et des échecs, de s'y attaquer et d'y remédier afin de créer des partenariats plus constructifs. Lors du Forum, les obstacles suivants ont été recensés :
 - Insuffisance des capacités à l'échelon local;
 - Carences au niveau des décisions et de la transparence;
 - Lacunes législatives;
 - Insuffisance de la participation du secteur privé;
 - Pressions visant d'une part, à obtenir rapidement des résultats et d'autre part, à faire prendre conscience de la nécessité d'une stratégie à long terme pour faire du développement durable une réalité;
 - Manque d'initiative de la part des partenaires du Sud.
- Les partenariats utilisent l'environnement comme une possibilité de développement et une occasion de favoriser les échanges commerciaux. Le débat sur les partenariats ne devrait toutefois pas être cantonné exclusivement aux forums consacrés à l'environnement. Il faudrait également que les effets bénéfiques et les moyens novateurs qu'ils mettent en oeuvre soient analysés et

évalués lors des débats de l'Organisation mondiale du commerce qui devraient normalement se tenir à Hong Kong à la fin de l'année.

10. Le Forum a constitué une bonne occasion de présenter des points de vue originaux et de reconnaître qu'il faut continuer de développer les partenariats car ils contribuent grandement au développement durable.

11. Le texte issu du Forum sera présenté à la douzième session de la Commission du développement durable qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 14 au 30 avril 2004.
